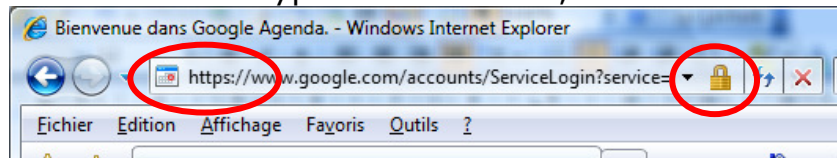


Quelques précautions à prendre

- Nous ne le répèterons jamais assez : ayez un antivirus installé et bien à jour !
- Ayez un esprit critique et du recul par rapport à ce que vous pourrez lire sur Internet : n'importe qui peut écrire n'importe quoi, quasiment sans contrôle. Le meilleur côtoie le pire...
- Peut-on payer avec sa carte bancaire ? Oui, mais quelques précautions sont nécessaires :
 - Ne payez que sur des sites pour lesquels vous pouvez faire confiance, ayant « pignon sur rue ». Dans le doute, abstenez-vous !
 - Il existe des numéros de carte bancaire à usage unique, qui ne seront valides que pour une seule transaction sur internet. Renseignez-vous auprès de votre banque...
 - Vérifiez, au moment de payer, que vous êtes sur un site sécurisé et crypté. Pour cela, la barre d'adresse doit



commencer par https et vous devez avoir la présence d'un petit cadenas.

- En cas d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, il faut savoir que :
 - *« La responsabilité du titulaire de la carte n'est pas engagée si le paiement contesté a été effectué frauduleusement, à distance, sans utilisation physique de la carte bancaire.*
 - *Dans ces deux cas, le titulaire de la carte, par écrit auprès de sa banque, conteste avoir effectué un paiement ou un retrait. Les sommes contestées sont recredités sur le compte du titulaire de la carte par l'établissement bancaire ou restituées, sans frais, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la réception de la contestation. L'établissement bancaire doit rembourser la totalité au titulaire de la carte des frais bancaires qu'il a supportés.*
 - *Le délai légal permettant de déposer une réclamation auprès de sa banque pour utilisation frauduleuse de sa carte, est fixé à soixante dix jours. Ce délai peut être prolongé par contrat, sans pouvoir dépasser cent vingt jours à partir de l'opération contestée. »*

Extrait de www.service-public.fr

- Concernant l'utilisation d'internet par des mineurs, un minimum de surveillance physique s'impose. Des logiciels de protection parentale existent... mais attention à ne pas leur faire confiance aveuglément...